

RAPPORT N° 257 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 14 NOVEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 07 au 14 novembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins sept (7) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également un (1) cas de torture commise par un responsable administratif à la base en mairie de Bujumbura ainsi que deux (2) cas de viol commis sur de filles mineures en provinces de Karuzi et de Rutana.

1. Atteintes du droit à la vie

- Après 10 jours d'incertitude suite à l'enlèvement le 24 octobre 2020 au parking de Kamenge de Jean Pierre Bukuru [jeune rabatteur au parking dit COTEBU (Complexe Textile du Burundi)] par Joseph Mathias Niyonzima surnommé Kazungu, un agent du Service national de renseignement (SNR) cité dans de nombreux crimes de sang, la famille de la victime a reçu le 6 novembre 2020 la photo du cadavre de Jean Pierre Bukuru, égorgé et les bras ligotés dans le dos.
- Au matin de samedi 07 novembre 2020, deux corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Domithile Hafashimana et son petit enfant ont été retrouvés morts à leur domicile sis à la colline de Gahanda en zone de Kiryama de la colline Songa, dans la province de Bururi, au sud du Burundi. Selon des témoins sur place, les victimes ont été poignardées par des inconnus et le mobile de ce double assassinat n'est pas encore connu.
- Dans la nuit de dimanche 08 novembre 2020 vers 19 h, des individus non identifiés armés de fusils ont tué par balles une femme appelée Josiane Nsengiyumva dans une embuscade qu'ils lui avaient tendue sur la colline de Rurengera de la zone de Rwisabe, en commune de Mutaho, dans la province de Gitega, en cours de chemin de retour du centre de négoce de Rurengera vers son domicile. Selon des sources sur place, le mobile de son assassinat n'est pas encore connu, mais son entourage pense qu'il serait lié à une situation de polygamie de son mari qui avait entraîné des conflits fonciers.

- Dans l'après-midi de dimanche 08 novembre 2020, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom d'Isaïe Manirakiza (18 ans) a été découvert dans la rivière Mushara, au pied de la colline de Nyamugari, en zone de Musenyi, dans la commune de Mabanda en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, le corps de la victime qui avait disparu la veille de son assassinat, présentait des traces de strangulation et a été évacué vers la morgue de l'hôpital Rusenyi en attendant son inhumation.

- Dans la nuit de lundi 09 novembre 2020 vers 23 h, trois jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir en patrouille de nuit ont égorgé leur congénère appelé Nyandwi Évariste qui faisait partie d'un groupe de voleurs ayant réussi à prendre le large. Ce meurtre a été commis sur la colline de Mukaka en zone de Buhoro dans la commune de Mabayi en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, les trois auteurs du meurtre ont été arrêtés par la police et sont détenus au cachot de la police communale de Mabayi pour enquête.

- Dans l'avant-midi de vendredi 13 novembre 2020 vers 10 h, des pêcheurs ont découvert un corps sans vie en décomposition d'une personne qui n'a pas été identifiée à moins de 300 mètres de la rivière Rusizi, à la transversale 7 de la colline de Kaburantwa, zone de Gasenyi, en commune de Buganda, dans la province de Cibitoke. Des sources sur place révèlent que le chef de zone de Gasenyi a donné l'ordre d'enterrer immédiatement le corps de la victime qui présentait beaucoup de blessures au niveau de la gorge et de la poitrine, sans avoir procédé à son identification.

SOS Torture Burundi note un regain de crimes de sang au cours cette période qui sont imputables pour la plupart aux Imbonerakure du parti au pouvoir et à certains éléments des forces de l'ordre et du SNR.

2. Atteintes du droit à la sécurité physique

- Un responsable du quartier Mirango, zone Kamenge en commune urbaine de Ntakangwa, dans la municipalité de Bujumbura, connu sous le nom de Janvier Bizimana, a infligé le 04 novembre 2020 des actes de torture d'une manière affreuse en présence du public à un jeune homme appelé Bienvenu Nshimirimana qui, selon des témoins, y était allé pour rendre visite à un ami, mais que ce chef de quartier a pourtant accusé d'être un voleur. Une vidéo montrant la scène de torture circule sur les réseaux sociaux depuis une semaine.

SOS Torture Burundi condamne vivement les actes de torture devenus monnaie courante et qui sont imputables aux administratifs, aux Imbonerakure ainsi qu'aux forces de l'ordre.

Elle regrette que les auteurs pourtant identifiés de ces actes ignobles ne soient jamais punis conformément à la loi, bien que la torture soit réprimée par le code pénal en vigueur, notamment en son article 207, et que le Burundi ait adhéré à la Convention contre la torture depuis le 18 février 1993.

3. Atteintes à caractère sexuel

- Un enseignant à l'école fondamentale de Karunyinya dans la direction communale de l'enseignement (DCE) de Buhiga, en province Karuzi, Jean Berchmans Nkerandanga, a été surpris, mardi 10 novembre 2020, en flagrant délit de viol d'une fille de 15 ans, élève en 1^{ère} année post-fondamentale au Lycée de Buhiga, dans une broussaille située non loin du cimetière de Buhiga.

Selon un témoin, cet enseignant a été immédiatement conduit dans les cachots de la police de la zone Buhiga, puis transféré le lendemain dans les cachots du commissariat provincial à Karuzi.

- Dimanche 08 novembre 2020, au quartier Majambere 1 dans la ville de Rutana, un travailleur domestique du nom de Ndayisaba Yvan a violé une fillette de 6 ans.

Selon une source sur place, la victime a été admise à l'hôpital de Rutana pour des soins tandis que l'auteur de ce viol est aux mains de la police de Rutana pour enquête.

SOS Torture Burundi demande à l'organe judiciaire de punir les auteurs de crimes crapuleux commis sur de jeunes filles conformément à la loi et de mettre un terme à l'impunité dont semblent jouir certains membres des corps de défense et de sécurité ainsi que les Imbonerakure.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.